

## **LES CONFERENCES SUR LES LIBERTES ET LES DROITS FONDAMENTAUX**

### *L'AUTONOMIE DANS LA CONSTITUTION FRANCAISE*

**Vendredi 13 NOVEMBRE 2009**

#### **ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT**



Raymond AUTEVILLE  
Ancien Bâtonnier de l'Ordre,  
Président de l'Institut des Droits l'Homme  
De la Martinique.

Mesdames et Messieurs,  
Monsieur le Doyen,  
Monsieur le Directeur de l'I.E.J.,

Je me dois de commencer ce soir, par des remerciements à la Faculté de Droit, et à l'Institut d'Etudes Judiciaires (I.E.J.) Martinique, qui, à travers le partenariat avec l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, se mettent à la disposition de la Martinique.

« Ne distingue pas Dieu du bonheur et place ton bonheur dans l'instant présent » (André GIDE).

C'est un président heureux, qui ouvre les travaux de l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, pour la saison 2009 – 2010.

Je remercie chacun et chacune d'entre vous, de votre présence.

Je salue, les autorités qui nous font l'honneur, et pour certains, l'amitié, de partager avec nous ce moment de réflexion.

Je voudrais dire aux étudiants, combien leur présence ici est importante, car j'ai pu constater que certaines questions posées à leur examen de fin d'année, trouvaient leur réponse dans les conférences sur les Libertés et Droits Fondamentaux.

Notre Institut s'est enrichi de 6 nouveaux membres, que je veux saluer ce soir :

Notre doyenne, Madame Yvette VOUSTAD, infirmière à la retraite ;  
Notre benjamine, Maître Marie-Line MARINE, avocat ;  
Monsieur Henry PSYCHE, commerçant ;  
Maître Max BELLEMARE, avocat ;  
Maître Rufina FREITAS-ECOUE, avocat ;  
Monsieur Maurice Antoine LAFORTUNE, avocat général honoraire à la Cour de Cassation.

Mesdames et Messieurs,

Pour la saison 2009 – 2010, l'Institut des Droits de l'Homme de la Martinique, en plus du cycle des Conférences sur les Libertés et Droits Fondamentaux, organisé avec le concours de l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Martinique, a décidé également, de créer des commissions :

### **COMMISSION DES URGENCES MEDICALES EN MARTINIQUE**

Cette commission dirigée par notre secrétaire générale, Maître Jacqueline RENIA, œuvrera pour le respect de la dignité humaine du malade, et le droit à l'accès aux soins aux services des urgences en Martinique.

### **COMMISSION PRISON**

Dirigée par notre Trésorier Adjoint, Maître Marlène CUPIT, œuvrera pour le respect des Droits Fondamentaux de la personne détenue à la prison de Ducos.

### **COMMISSION PUBLICATIONS**

Dirigée par notre Vice Présidente, Madame Claudine SALINIERE, cette commission est chargée de la confection des outils nécessaires pour la conservation des réflexions conduites par notre Institut :

Réalisation d'un CD ROM, contenant l'intégralité des actes des conférences sur les Libertés et Droits Fondamentaux, de la saison 2008 – 2009, grâce au partenariat avec l'Ecole de Gestion et de Commerce de la Martinique (E.G.C.) ;

Publication, en hommage à Madame le Bâtonnier Marie-Alice ANDRE-JACCOULET, des actes du colloque, portant sur la protection de la personne, de son domicile, et de ses biens.

### **COMMISSION ACCUEIL**

Cette Commission créée l'année dernière, a été reconduite. Dirigée également par notre Vice-présidente, Madame Claudine SALINIERE, elle est chargée d'accueillir les participants à nos travaux, et de la communication de la documentation.

## COMMISSION ICONOGRAPHIE

J'annonce ce soir, que je souhaite la création d'une Commission Iconographie.

La préparation de nos publications, a révélé notre indigence en photos, de nos activités.

Il faut remédier à cela. Je renouvelle l'appel que j'ai lancé ce matin, par message électronique.

Venons-en à l'objet de notre réunion de ce soir.

La liberté politique se définit comme l'ensemble des droits du citoyen, qui lui confère la possibilité de choisir le système d'organisation des pouvoirs publics.

L'autonomie est un système d'organisation des pouvoirs publics, dans les relations avec les citoyens, et avec le pouvoir central.

Notre Institut, qui a pour mission statutaire, de développer la formation théorique et pratique sur tous les sujets qui concernent les Droits de l'Homme, mais également, qui s'inscrivent dans notre réalité, se devait d'organiser la réflexion sur l'autonomie dans la constitution française.

Sujet difficile à traiter, mais ô combien important.

Je précise tout de suite, pour ne pas avoir à y revenir, que l'objet de notre réflexion, n'est pas le duel actuel entre les partisans et opposants des articles 73 et 74 de la Constitution.

Qu'on se le dise bien.

Le moment est venu pour moi, de remercier très chaleureusement Monsieur le Doyen Justin DANIEL, car, sans son engagement et le respect de la parole donnée, notre réflexion de ce soir n'aurait pas lieu.

Je cède la parole, immédiatement à notre Secrétaire Général Adjoint, Directeur de l'I.E.J., Monsieur Loïc de GRAËVE.

Raymond AUTEVILLE  
*Ancien Bâtonnier de l'Ordre,  
Président de l'Institut des Droits l'Homme  
De la Martinique.*